



Sinistre voiture remboursement

Par **Nassnass91**, le **11/07/2017 à 10:13**

Bonjour. Voilà je vais essayer d'être brève et claire. Il y a cinq mois des gamins ont fait une fête ils ont lancé de la vaisselle par la fenêtre de leur cuisine qui a atterri et endommagé ma voiture. Je suis au tiers et non pas en tout risque. J'ai pu avoir un constat signé de la mère du garçon qui a avoué avoir fait cela. J'ai tout transmis à mon assurance sauf que depuis plus rien...mon assurance me DT lorsque je la contacte qu'elle relance l'assurance adverse et que cette dernière fait traîner le dossier...ma question est la suivante : mon contrat ne couvrant pas les garanties vu que je ne suis pas en tous risques, mon assurance n'est-elle pas sensée l'avancer la somme qu'elle réclame à l'assurance adverse ? Ne peut-elle vraiment rien faire ? Car depuis le mois de février ils ne font que relancer l'assurance adverse et me disent qu'ils ne peuvent rien faire d'autre. Enfin, pensez-vous que je vais être dédommée ou pas dans ce cas là avec la présence du constat ?

Par **chaber**, le **11/07/2017 à 10:25**

bonjour,

[citation]mon contrat ne couvrant pas les garanties vu que je ne suis pas en tous risques, mon assurance n'est-elle pas sensée l'avancer la somme qu'elle réclame à l'assurance adverse[/citation]Non

Elle ne peut qu'effectuer un recours auprès de l'assureur adverse. Heureusement pour vous qu'il y ait eu constat

Avez-vous dans votre contrat une protection juridique qui pourrait éventuellement vous

permettre de prendre un avocat

Par **kataga**, le **11/07/2017** à **12:24**

Bjr

avez-vous fait évaluer le coût des réparations ? un devis ? quel montant ?